



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Vote
A la majorité
Pour : 5
Contre : 4
Abstention : 0
Modalités de vote : Vote à main levée

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE VANNES
Le : 15/09/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 10 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de HELLEAN s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MALEY Jean-Jacques, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 03/09/2026. Les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux ce jour. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/09/2026.

Présents : M. MALEY Jean-Jacques, Maire, Mmes : GUILLEMAUD Maryvonne, GUZU Dorina, LE BOUQUIN Nolwenn, LOC'H Ana-Maria, TAHON Emilie, MM : BRIEND Philippe, LE TARNEC Claude, ROHEL Stéphane

Excusé(s) : Mme TOUZÉ Elodie, M. NIOBEY Patrick

A été nommée secrétaire : Mme LE BOUQUIN Nolwenn

20260910_61 – RPI HELLÉAN - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLASSE DE NEIGE

Vu la demande de participation au financement, à la classe de neige des écoles du RPI Helléan - La Croix - La Grée, pour les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2, du 24 au 30 janvier 2027, (soit 8 enfants domiciliés à Helléan), d'un montant de 120 € par élève, formulée par la direction et l'APEL du RPI,

Considérant que cette classe de découverte est organisée tous les 4 ans,

Considérant la volonté de la municipalité de soutenir les projets scolaires tout en veillant à la bonne gestion des deniers publics,

Une discussion s'ouvre au sein du conseil concernant le montant de l'aide à apporter :

- Une proposition est faite pour un montant de 50 € par élève (cf. délibération n°20260129_03 du 29/01/2026) (soutenue par 4 conseillers).
- Une seconde proposition est faite pour un montant de 80 € par élève (soutenue par 5 conseillers).

Le conseil municipal, après un vote à main levée, à la majorité (5 voix contre 4),

- Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 80 € par élève participant à la classe de neige et domiciliés à Helléan. Cette somme sera versée à l'association APEL du RPI.
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant au présent financement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance
Nolwenn LE BOUQUIN

Le Maire
Jean-Jacques MALEY